

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DELIBERATION PORTANT SUR  
L'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE A L'ACCORD CADRE RELATIF A  
LA FOURNITURE D'ELECTRICITE ET DE GAZ NATUREL « RENDUS SUR SITE »  
INCLUANT LA GESTION DE L'ACHEMINEMENT ET PRESTATIONS ASSOCIEES**

Séance de l'Assemblée Générale du 29 juin 2020 - restreinte aux membres élus

**PRÉSENTS**

Monsieur Christian KLEBERT – chargé de mission – représentant Monsieur le **Préfet des Alpes-Maritimes** – Monsieur Bernard GONZALEZ

Monsieur Yvan ODDO – Chargé de mission, Service Affaires Economiques – représentant Monsieur Claude BRECHARD Directeur départemental **des Finances Publiques des Alpes-Maritimes**,

Mesdames et Messieurs SAVARINO Jean-Pierre - Président, NICOLETTI Pascal - 1<sup>er</sup> Vice-Président, CHAIX Bernard - Vice-Président, SFECCI Daniel - Vice-Président, CHEVILLON Michel - Vice-Président, BRUT Karine - Trésorier, GRECH Stéphane - Trésorier adjoint, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, PAUL Fabien - Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs BATEL Claude, BOVIS Jessica, BREMOND Lydie, CERAGIOLI Geneviève, COSTAMAGNA Anne, DESJARDINS Philippe, ESTIN Max, GABAS Valérie, GAMON Christophe, GASTAUD-DAVID Fabienne, GAUTIER Philippe, IVALDI Dominique, KLEYNHOFF Bernard, KOTLER Jacques, LABAT André, LIZZANI Elisabeth, LONDEIX Laurent, MANE Jean, MESSINA Cédric, MOULARD Patrick, MOURET Bernard, NIDDAM Ilan, PEGLION Jean-Philippe, REBUFFEL Claudine, RENAUDI Philippe, SALUSSOLIA Brigitte, SOURAUD Emmanuel, TEBOUL Thierry, VOISIN Thierry, **Membres Elus.**

*38 Membres présents, le quorum est atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.*

**EXCUSÉS**

Monsieur LACHKAR Laurent - Vice-Président, **Membre du Bureau.**

Mesdames et Messieurs CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, CASTELLANI Maryse, CHALEIL Laurence, CHAUMIER Eric, COURTADE Anny, DI NATALE Paul-Marie, FOURQUIN Frédéric, GENETELLI Patrick, GINO Bertrand, GUITTARD Cynthia, IPPOLITO Philippe, PICHARD MAUREL Corinne, PICOLET Lionel, ROUX Robert, SCARAMOZZINO Christine, VALENTIN Bruno **Membres Elus.**

**ABSENTS**

Monsieur CIPPOLINI Denis, **Membre Elus.**



## **PREAMBULE**

Dans un souci de simplification de gestion et de recherche d'économies financières, les CCI de PACA ont décidé, pour certains types de marchés, de lancer des opérations groupées d'achats.

Ce groupement de commandes s'inscrit dans une démarche d'optimisation des achats relatifs à la fourniture d'électricité et de gaz naturel « rendus sur site » incluant la gestion de l'acheminement, ainsi que des prestations de services associées, et laisse aux membres du groupement le soin de l'exécuter, chacun pour ce qui le concerne.

Ce groupement de commandes concerne la fourniture d'électricité et de gaz naturel, à savoir :  
Lot n°1 : Fourniture d'électricité,  
Lot n°2 : Fourniture de gaz naturel,

Le dispositif implique la constitution préalable d'un groupement de commandes en application des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique avec les différentes CCIT (et organismes intéressés liés) pour la préparation, la notification et l'exécution du marché.

L'Assemblée Générale,

Après avoir entendu l'exposé du Président Jean-Pierre SAVARINO

## **CONSIDERANT :**

- ↳ Que la CCI NICE COTE D'AZUR doit satisfaire à ses besoins d'approvisionnement en gaz naturel (Lot n°2 du Groupement de commandes visé)
- ↳ Que les établissements et organismes intéressés par ce groupement de commandes sont à ce jour les suivants :
  - ▶ Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine Aix-Marseille-Provence,
  - ▶ Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur,
  - ▶ Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles,
  - ▶ Chambre de Commerce et d'Industrie du Var,
  - ▶ Chambre de Commerce et d'Industrie du Vaucluse,
  - ▶ Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes Alpes,
  - ▶ Chambre de Commerce et d'Industrie des Alpes de Hautes Provence,
  - ▶ KEDGE Business School (KBS),
  - ▶ La SASU Aéroport Avignon Provence,
  - ▶ La SASU Anse de la Réserve



↳ Que les principales caractéristiques prévues par la convention de Groupement sont les suivantes :

- La CCIAMP sera le mandataire du groupement pour l'ensemble de la procédure de lancement et d'exécution de l'Accord-cadre mono-attributaire établissant les règles relatives aux bons de commande, sans montant minimum, ni montant maximum, pris en application de l'article L2125-1 1° et des articles R2162-1 à R2162-6 et R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique,
- Le marché est passé pour une durée ferme de trois ans

#### DECIDE

- D'approuver le projet de d'adhésion de la CCI NICE COTE D'AZUR au groupement de commandes selon les termes exposés ci-dessus ;
- De donner tous pouvoirs à son président, ou à toute personne qu'il se substituerait, pour accomplir les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et signer ladite convention d'adhésion de groupement de commandes.
- D'autoriser le Bureau à désigner :
  - Le (ou les) collaborateur(s) de la CCINCA pour représenter celle-ci en qualité de membre du Groupement dans le Comité de Coordination chargé de l'établissement du Dossier de Consultation, du suivi des opérations liées à la consultation auprès du coordonnateur.

---

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

**Nombre d'inscrits : 57**

**Votants : 38 (quorum : 29, atteint),**

**Abstention : 0 Contre : 0**

**Pour : 38**

Ces propositions sont approuvées à l'unanimité.

Nice, le 29 juin 2020

Le Président,



Jean-Pierre SAVARINO

